

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE TINTENIAC**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC****SÉANCE DU 28 MARS 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 21 mars 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27

Présents 21

Votants 25

Étaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, ANDRÉ Marie-Thérèse, ARRIBARD Martine, QUENOUILLE Roger, JEANNEAU Luc, BOSSARD Nelly, FOUCHARD Fabrice, DUFEIL Christophe, BLANDIN Béatrice, PRESCHOUX Léon, D'ABOVILLE Rosine, BAZIN Denis, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, DEHEEGER Vianney.

Étaient absents excusés : LEDO Audrey donne pouvoir à TOCZÉ Christian / GORON Maxime donne pouvoir à LEGRAND Rémi / LEMARCHANDEL Franck donne pouvoir à QUENOUILLE Roger / GIOT Stéphanie / MARTINIAULT Anne-Laure donne pouvoir à ARRIBARD Martine

Était absente : DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile

Secrétaire de séance : M. BIMBOT Frédéric à qui il est adjoint un auxiliaire.

11. Montant de la participation à verser au budget C.C.A.S. 2025

Rapporteur : M. Blaise Touzard, adjoint.

Vu les actions et projets menés par le C.C.A.S.,

Vu la proposition de la commission des finances en date du 13 mars 2025,

Il est proposé de maintenir le montant de la subvention octroyée au C.C.A.S. à hauteur de 12 000 euros au titre de l'année 2025 comme en 2024.

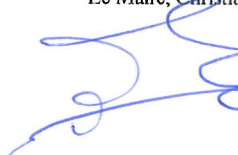
Participation au budget CCAS	2022	2023	2024	2025
Montant annuel	10 000€	10 000€	12 000€	12 000€

Des pourparlers ont lieu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix Abstention (élus de l'opposition) et 19 voix Pour (dont quatre pouvoirs)

- **Décide de verser** au C.C.A.S. une participation au titre de l'année 2025 d'un montant de 12 000 euros.

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,
Le Maire, Christian TOCZE



Le secrétaire de séance, Frédéric BIMBOT

